



Ensemble  
des cheminots  
à partir de vous!



## Compte rendu de la Commission Mixte du Statut du 29 novembre 2010



*Cette Commission s'est tenue dans un climat plus que tendu avec la Direction de l'entreprise.*

La délégation CGT, dans son intervention, est revenue sur la dernière période de conflit dans l'entreprise.

Nous avons dénoncé l'attitude de la Direction de l'entreprise qui avait voulu, le 16 novembre 2010, passer en force des modifications du statut, sans la présence des Fédérations Syndicales représentatives dans l'entreprise.

Ces modifications ne sont pas des moindres :

- La première actait au statut la possibilité de la Direction de l'entreprise de pouvoir licencier à sa guise les cadres dirigeants. **Pour la CGT, nous avons rejeté avec force cette proposition qui vise à casser notre statut. Elle est contraire aux fondements mêmes du contrat social liant les cheminots au service public et à leur entreprise, qu'ils soient cadres dirigeants ou non.**
- La deuxième actait au statut la notation des qualifications D dans les établissements avec une adaptation aux réorganisations de l'entreprise. Une telle mesure remet en cause l'équité de notation pour les agents de maîtrise. Elle oppose les cheminots du même collège et rend impraticable la notation de proximité. Cela casse de fait nos savoir-faire dans nos métiers. Nous avons démontré avec des arguments précis les dysfonctionnements existants dans les restructurations mises en place, le flou réglementaire qui accompagne celles-ci. De nombreuses questions posées dans les Tables Rondes sont restées sans réponse. **Toutes les Fédérations Syndicales ont refusé que ce recul social pour les cheminots et le service public soit acté dans le statut. La Direction de l'entreprise continue à vouloir passer en force. La seule chose qu'elle a concédée après une interruption de séance demandée par le Président de la CMS représentant le Ministère, c'est sur l'appellation des chefs d'établissements et des directeurs de régions.**
- La troisième actait dans le statut la nouvelle structuration du pilotage des circulations qui échappe à l'EPIC SNCF. Alors que la Direction de l'entreprise avait annoncé que cela n'aurait aucune répercussion sur le statut et les droits des cheminots, il n'en n'est rien sur la proposition de modification faite par l'entreprise pour notre statut. **Nous avons fait remarquer que la Direction de l'entreprise allait vite en besogne du fait que les décrets d'application de la loi ORTF n'étaient pas encore sortis. Rien n'oblige la Direction de l'entreprise à modifier en ce sens le statut, si ce n'est que de le fragiliser. Nous avons exigé avec force le retrait de cette modification, rejoint par l'ensemble des Fédérations Syndicales.**

- La quatrième modification devait acter dans le statut les congés en cas de maladies ou blessures. Cette modification n'est ni plus ni moins qu'une déclinaison d'un arrêt de la Cour de Justice des Communautés Européennes rendue le 20 janvier 2009. La Cour de Cassation du 21 septembre 2010 le confirme en France. **La délégation CGT a demandé que soient rendus aux cheminots concernés les congés retenus depuis janvier 2009.** Comme à son habitude, la Direction se complaît d'être hors la loi. Elle attend un courrier de la Cour de Justice Européenne lui précisant l'application pour la SNCF.

Suite aux débats de la Commission Mixte du Statut, son Président va faire trancher à son supérieur hiérarchique.

Nous soupçonnons les décideurs de la SNCF, siégeant dans cette Commission eu égard à leur parcours atypique, qu'ils soient pilotés par le Gouvernement en place.

Le soir même de la Commission, la Direction de la SNCF envoyait au Ministre de Tutelle une demande d'approbation des modifications statutaires, sans tenir compte de l'avis unitaire des Fédérations Syndicales des Cheminots.

**La Fédération CGT des Cheminots propose une démarche unitaire aux autres fédérations syndicales représentatives auprès de la Direction de l'entreprise et du Ministre de Tutelle.**

## Le statut est en danger, ne les laissons pas faire !

Montreuil, le 07 décembre 2010

